

Compte rendu Conseil Municipal du 24 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à 16h33, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Bruno BELTOISE Maire de la commune.

Présents : Renaud Richard, Corinne Bouvier, Françoise Hourie, Aleksandra Dolinska, Marc Vittecoq, Dominique Gazaix, Luc Egnell

Absent excusé : Lmeke Aarab

Pouvoir : Lmeke Aarab donne pouvoir à Corinne Bouvier.

Secrétaire de séance : Corinne Bouvier

La Maire proclame l'ouverture de la séance à 16h33

Ordre du jour:

1. Extinction partielle de l'éclairage public
2. Déclaration de zones d'intérêt pour le développement des énergies renouvelables
3. Information : mise en place de signalisation « STOP »
4. Questions diverses

Le maire propose d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour au titre des questions diverses : la commune a sollicité en début d'année l'attribution de subventions au titre du produits des amendes de police. Une subvention de 21.962,16 Euros nous a été attribuée, confirmée par un courrier du 7 novembre 2023 de la Préfecture du Gard. La Préfecture nous demande de délibérer pour porter engagement de réaliser les travaux prévus.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

1. Extinction partielle de l'éclairage public

Le Maire propose au conseil d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit de 23h30 à 6h00 sur toute la commune. Cette action contribuera à la préservation de l'environnement en réduisant la pollution lumineuse et permettra également la réduction de notre facture d'électricité. Il est rappelé que les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatible avec la sécurité et l'usage.

Il est proposé un bilan sur cette action au printemps afin de décider si cette extinction sera maintenue sur toute la commune ou parties et si le créneau horaire doit être modifié.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

2. Déclaration de zones d'intérêt pour le développement des énergies renouvelables

Le Maire et le conseiller municipal Luc Egnell informent le conseil que l'état demande aux communes de définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables afin de faciliter le développement des énergies renouvelables et en particulier du solaire photovoltaïque.

Le développement du photovoltaïque est envisagé sur deux zones qui sont d'anciennes friches industrielles : Les Avinières et Les Malines.

Liste des parcelles concernées :

Porter à connaissance ENR - Zones d'accélération								
Parcelle	Section	Adresse	Parcelle	Section	Adresse	Parcelle	Section	Adresse
A0419	B017	FERRIERES ET L'INVIS	A0797	B032	LAGNANAS	A0879	B032	LAGNANAS
A0421	B017	FERRIERES ET L'INVIS	A0798	B032	LAGNANAS	A0880	B032	LAGNANAS
A0422	B017	FERRIERES ET L'INVIS	A0799	B032	LAGNANAS	A0882	B032	LAGNANAS
A0471	B017	FERRIERES ET L'INVIS	A0800	B032	LAGNANAS	A0883	B032	LAGNANAS
A0472	B017	FERRIERES ET LES AVINIERES	A0801	B032	LAGNANAS	A0894	B032	LAGNANAS
A0473	B017	FERRIERES ET LES AVINIERES	A0802	B032	LAGNANAS	A0897	B064	SIGALAS
A1103	B027	L'INVIS ET LES AVINIERES	A0830	B064	SIGALAS	A1019	B064	SIGALAS
A0088	B016	FERRIERES	A0831	B064	SIGALAS	A1095	B032	LAGNANAS
A0084	B016	FERRIERES	A0832	B064	SIGALAS	A1098	B064	SIGALAS
A0796	B032	LAGNANAS	A0833	B064	SIGALAS	A1156	B032	LAGNANAS

Vote : La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Information : mise en place de signalisation « STOP »

Le Maire informe le conseil que pour des raisons de sécurité, deux panneaux « STOP » seront positionnés en bas de la route des Falguières et de la route de la Combe. L'information sera diffusée aux villageois en amont de leur installation.

4. Réalisation des travaux prévus dans le cadre de la demande de subvention du produits des amendes de police

La commune a déposé en février 2023 une demande de subvention au titre de la répartition des produits des amendes de police. Une subvention de 21.962,16 Euros nous a été attribuée pour réaliser des travaux d'un montant total HT de 36.181 Euros : Amélioration et sécurisation aux zones de stationnement, Sécurisation et balisage des accès piétons aux abords de la cascade. Le maire confirme la volonté de la commune de réaliser ces travaux et demande au conseil de confirmer l'engagement de ces dépenses.

Vote : la proposition est adoptée à l'unanimité

5. Questions diverses

Néant

Fin du conseil : 16h49